

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2011

DATE DE LA CONVOCATION : 20 MAI 2011

Le vingt-six mai deux mil onze à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Isabelle MOIGN, Laurent BELLEC et Marie-Dominique LE GUILLOU - Adjoint ; Thierry GOUERY, Yann DE KEYZER, Isabelle CAUET, Yves LE TORREC, Delphine MADIC, Claire PRONONCE, Christine OBIN, Elie OUADEC, Ghislaine NOWACZYK, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD.

POUVOIR : Marie-France DEFFAY à Madeleine KERGOAT
Robert GARNIER à Christine OBIN
Sylviane ROBIN à Guy LE BLOA jusqu'à son arrivée

SECRETAIRE DE SEANCE : Delphine MADIC

Information :

Le Maire fait état du mémoire adressé au tribunal administratif concernant l'annulation de l'arrêté préfectoral n°424-2011 portant refus de création d'une zone de développement éolien ZDE sur le territoire des communes de Clohars-Carnoët et de Moëlan-sur-Mer.

Compte rendu :

Alain BROCHARD souhaite rétablir qu'il n'est pas contre la construction de nouveaux services techniques mais contre leur implantation à Kerancalvez.

Après vérification, le compte-rendu du 7 avril 2011 p 6 précise « Il (Alain BROCHARD) est contre le projet des ateliers municipaux à Kerancalvez » Conformité du compte-rendu.

Le groupe CDR conteste des propos (non détaillés) et souhaite un compte-rendu plus détaillé.

Le compte-rendu est approuvé par 18 voix pour et 11 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA (2), Roland LE BLOA, Denis SELLIN, Claire PRONONCE, Christine OBIN (2) et Alain BROCHARD).

Le Maire fait lecture des décisions prises en vertu de la délégation consentie par délibération du 4 avril 2008.

- Signature en date du 28 mars 2011 d'un contrat avec la société Soler Environnement de Rennes pour une étude préalable à la réhabilitation de la décharge de Pont Douardu pour un montant de rémunération tranche ferme de 17 820,40 € TTC et d'une tranche conditionnelle de 5 920,20 € TTC.
- Signature en date du 30 avril 2011 d'un contrat avec la société Marc de Brest pour les travaux de réaménagement du débarcadère de Beg Porz pour un montant de 179 966,90 € H.T.
- Signature en date du 4 mai 2011 d'un contrat avec l'Atelier de l'Ile de Brest pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du secteur de Saint Philibert : Parking paysager Lindenfels et « écrin vert » de la chapelle pour un montant de 54 800 € H.T.

Joseph MAHE s'interroge pour savoir si le marché de travaux de Beg-Porz porte sur un projet modifié.

Le Maire précise que conformément au code des marchés, le dossier d'appel d'offres s'appuie sur un projet déterminé. Des modifications éventuelles peuvent faire l'objet d'avenants selon la législation en vigueur.

N° 22-2011 : SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS.

Denis BERTHELOT fait la présentation générale des subventions. Il précise :

La mise en œuvre des subventions de la commune aux associations Loi 1901 est encadrée par plusieurs textes, le plus récent étant la circulaire du Premier Ministre du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations.

Cette circulaire propose un formulaire « dossier de demande de subvention » qui permet une présentation uniforme, et donc simplifiée, des demandes par les associations. Elle permet également une lecture et une appréciation facilitée des activités ou projets des associations et de leur fonctionnement financier.

Il rappelle que l'octroi d'une subvention est subordonné à une demande effective de l'association.

C'est donc après instruction de cette demande puis présentation en commissions que les subventions sont soumises au vote du Conseil Municipal.

Pour des projets spécifiques, certaines demandes de subventions peuvent donner lieu à des conventions de partenariat avec la municipalité, qui détaillent les modalités de ce partenariat.

Un modèle de convention de partenariat a été élaboré dans ce but ; en tout état de cause référence y est faite au vote de la subvention par le Conseil Municipal.

SUBVENTIONS EXERCICE 2011

N°	BENEFICIAIRES	PROPOSE EN 2011	ADJOINT
Activités Sociales :			
1	Enfance et Partage	200 €	M.L GRISEL
2	La Croix d'Or	300 €	M.L GRISEL
3	La Croix Rouge	400 €	M.L GRISEL
4	VMEH (visite de malades hospitalisés)	160 €	M.L GRISEL
5	Asso. Kerdero (Maison de retraite)	800 €	M.L GRISEL
6	Secours populaire	700 €	M.L GRISEL
7	Asso. APAJH (IME Quimperlé)	200 €	M.L GRISEL
8	La Croix Bleue	500 €	M.L GRISEL
9	Asso. Espoir Quimperlé	200 €	M.L GRISEL
10	CIDEFF droit des femmes et familles	300 €	M.L GRISEL
11	Resto du Cœur	200 €	M.L GRISEL
12	Breiz 29 Un bouchon un sourire	300 €	M.L GRISEL
13	Alzheimer 29	150 €	M.L GRISEL
14	ALDS service garde malade	200 €	M.L GRISEL
15	Sapeur Pompiers (subvention exceptionnelle)	935,93 €	M.L GRISEL
16	Parkinson 29	100 €	M.L GRISEL
Total :		5 645.93 €	
Activités sportives :			
17	USM	2 600 €	J. LE BLOA
18	MCCPA cyclisme	1 200 €	J. LE BLOA
19	Avenir Cycliste Moëlanais	1 500 €	J. LE BLOA
20	Tennis Club Moëlanais	1 900 €	J. LE BLOA
21	Dojo Moëlanais	1 900 €	J. LE BLOA
22	Basket Club	1 800 €	J. LE BLOA
23	Tennis de table (amicale laïque)	1 200 €	J. LE BLOA
24	Twirling Bâton (amicale laïque)	1 300 €	J. LE BLOA
25	Twirling Bâton (subvention exceptionnelle)	300 €	J. LE BLOA
26	Gymnastique Volontaire, Forme	500 €	J. LE BLOA
27	Office Municipal des Sports	1 800 €	J. LE BLOA
28	Association canine	500 €	J. LE BLOA
29	Comité du Finistère de Basket Ball	400 €	J. LE BLOA
30	Association sportive du lycée de Kerneuzec	200 €	J. LE BLOA
31	Association sport collège de Parc Ar C'Hoat	850 €	J. LE BLOA
32	Bannalec Athlétisme (USB)	50 €	J. LE BLOA
33	Pétanque Moëlanaise	600 €	J. LE BLOA
Total :		18 600 €	
Vie de la commune :			
34	AVF (Accueil Ville de France)	500 €	I. MOIGN
35	Société de chasse	500 €	M. KERGOAT
36	Moëlan Accueil	300 €	I. MOIGN
37	Médaillés militaires (subvention exceptionnelle)	500 €	J. LE BLOA

Total :		1 800 €	
Activités culturelles, Patrimoine :			
38	Chorale de l'Amicale Laïque	600 €	I. MOIGN
39	Accordéon / amicale laïque	250 €	I. MOIGN
40	Les Gars de St Philibert (cinéma)	1 800 €	I. MOIGN (convention)
41	Arabesque (école de danse)	1 500 €	I. MOIGN
42	Musica-Moëlan	5 363 €	I. MOIGN
43	Lez'Arts Moëlanais	1 200 €	I. MOIGN
44	Mémoire et Photos de Chez Nous	500 €	I. MOIGN
45	Cousins, Cousines	300 €	I. MOIGN
46	Diwan (langue bretonne)	1 200 €	I. MOIGN
47	Pregomp asambles	300 €	I. MOIGN
48	Bande du Rigolo		à l'étude
49	Coëlia	500 €	I. MOIGN
50	Comité de jumelage	2 500 €	I. MOIGN (convention)
51	Mille et un regard (arts plastiques)	200 €	I. MOIGN
52	Si ça vous chante (musique)	200 €	I. MOIGN
53	Maison de la poésie (projet Mac Orlan)	2 170 €	I. MOIGN (convention aide aux projets)
54	Théâtre Piba (langue bretonne)	2 000 €	I. MOIGN (convention aide aux projets)
Total :		20 583 €	
Collège Parc Ar C'hoat / Lycée de Kerneuzec			
55	Fournitures scolaires (Asso. laïque)	4 900 €	M.D LE GUILLOU
56	Foyer socio-éducatif	3 900 €	M.D LE GUILLOU
57	FSE du Lycée de Kerneuzec	183 €	M.D LE GUILLOU
Total :		8 983 €	
Autres écoles et divers			
58	LP horticole St Jean Brévelay	33,5 €	M.D LE GUILLOU
59	Collège La Villemarqué	201 €	M.D LE GUILLOU
60	EPLEA le gros Chêne Pontivy	67 €	M.D LE GUILLOU
61	Institut rural de Carquefou	33,5 €	M.D LE GUILLOU
62	CMA/CFA 29 QUIMPER	301,5 €	M.D LE GUILLOU
63	CMA/CFA 22 DINAN	33,5 €	M.D LE GUILLOU
64	MFR Carquefou	33,5 €	M.D LE GUILLOU
65	MFR Arradon	33,5 €	M.D LE GUILLOU
66	MFR Questembert	33,5 €	M.D LE GUILLOU
67	CFA Le Talhouët Hennebont	33,5 €	M.D LE GUILLOU
68	DDEN (Délégués de l'éducation nationale)	200 €	M.D LE GUILLOU
69	RASED	200 €	M.D LE GUILLOU
70	APEDYS Finistère	100 €	M.D LE GUILLOU
71	Asso. pour promotion enseignement agricole public à Guérande	33,5 €	M.D LE GUILLOU
72	Lycée le Taillandier st Aubin du Cormier	33,5 €	M.D LE GUILLOU
73	Lycée Guéguin à Concarneau	33,5 €	M.D LE GUILLOU
Total :		1 404,50 €	
Mer et Plaisance :			
74	SNSM (antenne de Doëlan)	400 €	G. DULISCOUET
75	Club nautique Bélon et Club d'animation du Bélon	500 €	G. DULISCOUET (Convention Challenge de l'huître)
Total :		900 €	

Nature et Environnement :			
76	Jeunes agriculteurs 29	100 €	M. KERGOAT
77	APPMA	400 €	M. KERGOAT
78	Comité Développement Agriculteurs AVEN LAITA	100 €	M. KERGOAT
Total :		600 €	
Démocratie Locale :			
79	Ligue des droits de l'homme	60 €	
Total :		60 €	
80	Amicale des employés communaux	6 200 €	D. BERTHELOT
Total :		6 200 €	
TOTAL GENERAL :		64776, 43 €	

Montant proposé au vote : 64 776, 43 €

Pour mémoire subventions votées 19 657,50 €
(Projets pédagogiques)

Total des subventions : 84 433,93 €

Ligne budgétaire : 105 000,00 €

Reliquat disponible : 20 566,07 €

Christine OBIN indique que les commissions municipales ont eu lieu le même jour et presque à la même heure. Elle rajoute qu'elle souhaite à la rentrée de septembre 2011 une modification du règlement intérieur du Conseil Municipal qui précise la participation du groupe CDR à toutes les commissions municipales.

Joseph MAHE regrette que la subvention restauration à l'école Immaculée Conception n'ai pas été prise en compte. Il s'interroge sur les 2 subventions d'aide à projet pour « la Maison de la Poésie » à Quimperlé et « le théâtre Piba », une association quimpéroise.

Alain BROCHARD se réjouit du vote de la subvention concernant la ligue des droits de l'homme mais regrette l'absence de subventions à des associations comme Eau et Rivière, Bretagne vivante, ou à l'école Immaculée Conception pour la restauration, des subventions insuffisantes pour le club canin et le tennis de table, ou l'absence de critères objectifs et précis notamment pour les associations sportives. Il s'interroge sur des liens personnels entre des élus municipaux et des adhérents aux associations subventionnées comme « la Maison de la Poésie » et « Si ça vous chante ».

Denis SELLIN regrette l'augmentation de subventions dans certains secteurs, mais pas dans le secteur du social. Il souhaite avoir la possibilité de revoir les demandes de subventions dans ce secteur, pour l'ADMR notamment. Il s'interroge sur la baisse de la subvention pour « musica à moëlan » et d'un éventuel complément. Il constate l'absence de projets pour les subventions concernant « la Maison de la Poésie » et « le théâtre Piba ».

Le Maire indique que pour l'heure l'ADMR n'a pas déposé de demande de subvention mais que cela peut survenir durant l'année. La municipalité est à l'écoute des demandes des associations.

En ce qui concerne, « les relations : élus- monde associatif », il lui semble normal, comme tout un chacun, que les élus aient des amis, de la famille qui s'investissent dans le monde associatif.

Marie-Dominique LE GUILLOU précise que la subvention à caractère social demandée pour la restauration de l'école Immaculée Conception n'a pas été accordée pour les mêmes raisons que les années passées. Elle rappelle les règles du contrat d'association et le montant versé à ce titre pour 94 élèves de l'Immaculée Concep-

tion (33 maternelles et 64 élémentaires) 658,23 €/élèves soit 61 874 €/an. Elle précise que la commune va au-delà de la loi avec l'attribution du crédit pédagogique (33,5 €/élèves), crédit bibliothèque, des animations proposées aux écoles publiques et la mise à disposition de l'éducatrice sportive.

Maryvonne BELLIGOUX précise que les élèves de l'école Immaculée Conception sont des enfants Moëlanais comme les autres dont les parents paient des impôts. Elle souhaite que la commune contribue, comme pour le public, aux frais de restauration.

Le Maire confirme qu'il n'y a aucune animosité vis-à-vis des enfants de « l'école privée », mais que précisément celle-ci est « privée ».

Concernant l'aide au projet pour « la Maison de la Poésie », Isabelle MOIGN précise que ce projet a été élaboré dans le cadre du Comité Consultatif de la culture, il concerne l'auteur Pierre-Mac ORLAN. De nombreuses associations Moëlanaises ont donné leur accord de participation à ce projet.

En ce qui concerne « le Théâtre Piba », elle précise que l'aide aux projets n'est pas uniquement envers les associations Moëlanaises. Ce projet contribue à la promotion de la langue bretonne et comprend un travail avec les écoles. Elle rappelle aussi qu'il convient d'aider les nouvelles associations comme « Mille et un regard » et « Si ça vous chante ».

Isabelle MOIGN complète en indiquant que la subvention pour « la Bande du Rigolo » est à l'étude et notamment la possibilité d'un don à la fondation du patrimoine.

Le Maire précise que les demandes d'achats de matériels concernant le déménagement du tennis de table vers les deux grandes salles de sports seront étudiées selon les besoins.

Le groupe nouvel équipage indique qu'il s'abstiendra lors du vote des subventions au vu de sa non participation au vote du budget 2011.

Après avis favorable des commissions concernées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- par 6 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA (2), Roland LE BLOA) et 23 voix pour, d'attribuer les subventions concernant les activités sociales, sportives, vie de la commune, collège Parc ar C'hoat/Lycée Kerneuzec, autres écoles et divers, mer et plaisance, nature et environnement et démocratie locale comme proposés ci-avant.
- par 4 voix contre (Denis SELLIN, Claire PRONONCE, Christine OBIN (2)), 8 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA (2), Roland LE BLOA, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD), et 17 voix pour, d'attribuer les subventions concernant les activités culturelles et patrimoine.

N° 23-2011 : CONVENTION CADRE DE LA COCOPAQ CONCERNANT L'AMENAGEMENT DES POINTS D'ARRETS DU RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS.

Denis BERTHELOT indique que le réseau de transports collectifs de la Cocopaq (TBK) sera opérationnel dès septembre prochain.

Une présentation publique de ce réseau a eu lieu en mairie à l'automne 2010.

Pour ce qui concerne Moëlan-sur-Mer, la suppression de la ligne Quimperlé/Concarneau du Conseil Général est compensée par la création d'une ligne Kerfany/Kergroës/Quimperlé (avec boucle par Blorimond/Kersell) ainsi que d'une ligne Riec/Moëlan/Clohars.

La ligne Kerfany/Quimperlé offrira deux départs le matin, un départ en début d'après-midi et trois retours le soir. Une possibilité de retour sera possible en fin de matinée, sous réserve d'une demande préalable au transport à la demande (TAD).

Une innovation importante, les cars seront équipés d'une « billétique », facilitant les accès à bord et permettant une optimisation du réseau par exploitation des statistiques de fréquentation.

Pour l'essentiel, les points d'arrêts existants seront maintenus. Fin 2011, début 2012 des actions de concertation seront entreprises entre Cocopaq et communes afin de réviser, en tant que de besoin, la carte des arrêts et également, leur niveau d'aménagement.

A l'issue de ces concertations, des conventions seront passées entre la Cocopaq et les communes afin de préciser les modalités techniques et financières de l'aménagement des points d'arrêts.

La convention cadre qui est présentée au Conseil Municipal a pour objectifs de définir les types d'arrêt et les principes d'aménagement, de fixer la procédure de création ou de modification des arrêts et les modalités de réalisation, tant techniques que financières.

Le Maire précise que cette convention a pour objet de répartir les dépenses financières entre les communes et la Cocopaq pour des dépenses de voirie dont la Cocopaq n'a pas la compétence, selon la réglementation des fonds de concours, soit au moins 50 % à la charge de la commune.

Joseph MAHE s'interroge sur une convention qui lie la commune pour des travaux importants sans la connaissance des montants. Il s'abstiendra.

Alain BROCHARD émet la même remarque que Joseph MAHE et demande si les Moëlanais seront consultés pour les arrêts.

Le Maire répond que la concertation concernant les arrêts est permanente. Elle continuera à l'automne, les conseils de quartiers comme les Moëlanais peuvent faire des suggestions.

Il complète en indiquant que pour Moëlan la ligne comportera 5 ou 6 arrêts urbain et que l'enjeu financier n'est pas énorme. D'autre part, le montant par type d'arrêt n'est pas connu car le marché n'a pas été attribué par la Cocopaq. Le Maire précise que les familles déjà inscrites pour le réseau de transports collectifs, recevront un courrier à leur domicile, concernant les familles non inscrites, le document sera à retirer à la Mairie.

Par la suite, chaque commune aura un point de vente.

Après avis favorable de la commission urbanisme, logement, administration communale et finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 6 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA (2), Roland LE BLOA) et 23 voix pour, d'autoriser le Maire à signer la convention cadre avec la Cocopaq pour l'aménagement des points d'arrêts telle que présentée ci-avant (convention annexée à la délibération).

N° 24-2011 : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LA CRECHE ET L'ALSH ADOLESCENTS.

Marie-Dominique LE GUILLOU présente les renouvellements des conventions d'objectifs et de financement entre la commune de Moëlan-sur-Mer et la CAF pour l'ALSH adolescents et la crèche océane.

Les conventions fixent les modalités de financement de la CAF et les relations partenariales pour ces structures du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Alain BROCHARD note que les pièces demandées en annexe ne sont pas dans les dossiers.

Le Maire indique que ce sont des dossiers de renouvellement et que les éléments budgétaires 2011 ont déjà été transmis à la CAF.

Après avis favorable de la commission action éducative, petite enfance,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec la CAF les conventions d'objectifs et de financement pour la crèche et l'ALSH adolescents.

N° 25-2011 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL CONCERNANT L'AIDE A L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Marie-Dominique LE GUILLOU présente le renouvellement de la convention entre la commune de Moëlan-sur-Mer et le Conseil Général concernant l'aide à l'accueil de la petite enfance du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. Elle fixe les modalités de financement du Conseil Général et les relations partenariales avec la commune pour la crèche océane.

Marie-Dominique LE GUILLOU pointe la volonté de la commune et du Conseil Général de porter une attention particulière aux familles en difficultés.

Après avis favorable de la commission action éducative, petite enfance,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général concernant l'aide à l'accueil de la petite enfance telle que présentée ci-avant.

N° 26-2011 : CONVENTION RESEAU 4 « ASS ».

Isabelle MOIGN présente la convention avec l'association 4 « ass » dans le cadre de la politique culturelle de la commune au titre de l'année scolaire 2010/2011 pour un montant de 3 520 € TTC.

Les prestations comprennent :

- L'intégration de la programmation culturelle de la commune de Moëlan-sur-Mer dans les deux plaquettes de 4 « ass ».
- Diffusion des deux plaquettes.
- Projet artistique de résidence en création.

Le Conseil Municipal est amené à autoriser le Maire à signer la convention avec l'association 4 « ass ».

Après avis favorable de la commission culture,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 3 abstentions (Guy LE BLOA (2) et Roland LE BLOA) et 26 voix pour, d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'association 4 « ass » telle que présentée ci-avant (convention annexée à la délibération).

N° 27-2011 : CONVENTION DE PRESTATIONS POUR L'INITIATION AU BRETON A LA CRECHE.

Marie-Dominique LE GUILLOU présente la convention de prestations avec l'association Divskouarn pour l'initiation du Breton à la crèche océane pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012, pour 30 séances d'une heure, pour un montant annuel de 900 €.

Après avis favorable de la commission action éducative, petite enfance,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 1 voix contre (Roland LE BLOA), 5 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA et Gérard BREUILLES) et 23 voix pour, d'autoriser le Maire à signer la convention de prestations avec l'association Divskouarn pour l'initiation du Breton à la crèche océane pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012, pour 30 séances d'une heure, pour un montant annuel de 900 € (convention annexée à la délibération).

Le Maire propose de passer à la question 11 de l'ordre du jour.

La proposition de modification de l'ordre du jour du Conseil Municipal est acceptée.

MOTION DE SOUTIEN POUR L'INSCRIPTION D'ELEMENTS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE BRETAGNE SUR LES LISTES DE L'UNESCO (DASTUM).

Proposition d'une motion pour l'inscription sur les listes de l'Unesco d'éléments du patrimoine culturel Breton soit :

Le fest-noz sur les listes représentatives de l'Unesco.

Le chant à écouter sur les listes de sauvegarde de l'Unesco.

Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'Unesco.

Le Maire indique que les Etats Nations doivent porter leur soutien aux demandes de classement par l'Unesco. Si ce classement est accepté, ils seront tenus de mettre en place un plan de sauvegarde ou de suivi.

Alain BROCHARD souhaite des réalisations concrètes à Moëlan-sur-Mer pour la sauvegarde du patrimoine.

Denis SELLIN souhaite que la défense du patrimoine culturel continue et s'intensifie et que la reconnaissance de la langue bretonne dans les écoles publiques soit plus incisive.

Marie-Dominique LE GUILLOU fait un point sur la démarche des classes bilingues à Moëlan-sur-Mer. 8 Préinscriptions ont déjà été recensées, il faut continuer à travailler dans ce sens.

Joseph MAHE s'interroge pour savoir si certains éléments oubliés du patrimoine culturel Breton, pourront être intégrés.

Le Maire indique que le montage des dossiers est précis, pour l'heure la liste proposée est close mais d'autres propositions pourraient intervenir dans l'avenir.

Le Conseil Municipal décide par une abstention (Isabelle GUYVARC'H) et 28 voix pour, d'adopter la motion de soutien pour l'inscription d'éléments du patrimoine culturel immatériel de Bretagne sur les listes de l'unesco présentée ci-après.

MOTION DE SOUTIEN

Pour l'inscription d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne Sur les listes de l'UNESCO

Le Conseil Municipal de Moëlan-sur-Mer souhaite adhérer à l'Appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et porté par l'association DASTUM,

Il souhaite également apporter son soutien aux travaux en cours pilotés par l'association DASTUM visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

Le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO.

Le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou, ...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

Les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

N° 28-2011 : PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEMANDES D'EXTENSIONS DU RESEAU ELECTRIQUE : MONSIEUR LAURENT QESNEL

Denis BERTHELOT indique que la délibération n°753-2009 du 20 février 2009 fixe le régime des participations pour les extensions et renforcements des réseaux électriques. Conformément à cette délibération, sur présentation des devis du SDEF, d'un montant de 740 € (37 m x 20 €) pour la propriété de Monsieur Laurent QESNEL à Kermeur Bras. Ce montant sera recouvert par ses soins auprès des pétitionnaires.

Roland LE BLOA ajoute que cette opération est neutre pour la commune.

Après avis favorable de la commission urbanisme, logement, administration communale et finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de 740 € (37 m x 20 €) pour la propriété de M. Laurent QESNEL à Kermeur Bras pour une demande d'extension du réseau électrique pour règlement au Syndicat Intercommunal de Riec-sur-Belon.

N° 29-2011 : PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEMANDES D'EXTENSIONS DU RESEAU ELECTRIQUE : MONSIEUR REMY DUBUES

Denis BERTHELOT indique que la délibération n°753-2009 du 20 février 2009 fixe le régime des participations pour les extensions et renforcements des réseaux électriques. Conformément à cette délibération, sur présentation des devis du SDEF, d'un montant de 860 € (43 m x 20 €) pour la propriété de Monsieur Rémy DUBUES à Kergroës, la Commune s'engage à verser au Syndicat Intercommunal de Riec-sur-Belon. Ce montant sera recouvré par ses soins auprès des pétitionnaires.

Après avis favorable de la commission urbanisme, logement, administration communale et finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité d'accepter le devis de 860 € (43 m x 20 €) pour la propriété de M. Rémy DUBUES à Kergroës pour une demande d'extension du réseau électrique pour règlement au Syndicat Intercommunal de Riec-sur-Belon.

N° 30-2011 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DU PORT DE BRIGNEAU.

Denis BERTHELOT propose au Conseil Municipal la décision modificative n°1 du budget annexe du port de Brigneau suivante :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
21	2153	Matériel d'exploitation	- 15 000 €
21	2315	Installations matériels	+ 15 000 €

Le groupe CDR et Moëlan nouvel équipage s'abstiendront n'ayant pas voté le budget des ports.

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 11 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA (2), Roland LE BLOA, Denis SELLIN, Claire PRONONCE, Christine OBIN (2) et Alain BROCHARD) et 18 voix pour d'accepter la décision modificative n°1 au port de Brigneau telle que proposée ci-avant.

N° 31-2011 : REMISE GRACIEUSE DE PENALITES.

Denis BERTHELOT présente la demande de remise gracieuse de pénalités de 46 € pour la Sci des Beaux rivages – Za de Kersalut à Moëlan-sur-Mer concernant le paiement en retard d'une taxe d'urbanisme.

Après avis favorable de la commission urbanisme, logement, administration communale et finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande de remise gracieuse de pénalités de 46 € pour paiement en retard d'une taxe d'urbanisme par la Sci des Beaux rivages – Za de Kersalut à Moëlan-sur-Mer.

Arrivé de Sylviane ROBIN à 19 h 30.

N° 32-2011 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR PRISE EN CHARGE D'UN CADEAU AU DIRECTEUR DU CENTRE DE BEG PORZ.

Denis BERTHELOT propose au Conseil Municipal la prise en charge d'un cadeau de départ à la retraite pour le directeur du Centre de Beg-Porz au vu de ses 30 années d'activité au centre, de son investissement professionnel et personnel et au rayonnement de la commune pour le tourisme et les activités nautique auquel il a contribué.

Denis SELLIN et Joseph MAHE considère que le directeur a d'abord servi son entreprise.

Gérard BREUILLES indique que la cérémonie (remise de médaille de la ville et vin d'honneur) était prévue à l'avance.

Alain BROCHARD souhaite que les critères d'attribution pour les médailles de la commune soient établis et que le vote s'effectue à bulletin secret.

Le Maire indique qu'il est ouvert à d'autres propositions de médailles.

Résultat du vote à bulletin secret :

Pour : 15

Abstention : 3

Contre 10

Non vote : 1

29

Après avis favorable de la commission urbanisme, logement, administration communale et finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par vote à bulletin secret : 10 voix contre, 3 abstentions et 15 voix pour, la prise en charge par le budget communal d'un cadeau de départ en retraite du directeur du centre de Beg-Porz de 184 €.

VCEU : CONTRE LA DEGRADATION DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION.

Thierry GOUERY fait la lecture suivante :

VCEU

Contre la dégradation du service public d'éducation

Les cartes scolaires du 1^{er} degré sont désormais connues dans tous les départements. D'après les chiffres de suppression annoncés, plus de 3 400 fermetures de classes (environ 1 pour 15 écoles !) sont programmées dans toute la France, alors que les effectifs d'élèves du primaire restent à un niveau très élevé et que le taux d'encadrement est bien moins élevé ici que dans les pays de l'OCDE (près d'1 enseignant pour 20 élèves, contre 1 pour 15 en Finlande, aux Pays-Bas ou aux Etats-Unis, ou même 1 pour 12 en Suède et au Danemark).

Le Conseil Municipal de Moëlan-sur-Mer s'indigne des conséquences de la politique éducative du gouvernement et des 16 000 suppressions de postes prévues à la rentrée prochaine dans l'Education Nationale.

Cette politique contrarie en effet les réels besoins de l'Education Nationale, notamment pour changer la pédagogie au lycée, pour offrir une scolarisation dans de bonnes conditions aux élèves entrant en 6^{ème} et aux moins de trois ans en maternelle, pour assurer les remplacements autrement qu'au coup par coup en appelant Pôle emploi ou des retraités, pour les RASED et les enseignants supplémentaires en ZEP, pour le départ en formation des enseignants stagiaires de cette année.

Christine OBIN indique aussi que les postes d'assistants administratifs auprès des directeurs d'écoles sont concernés.

Joseph MAHE s'interroge sur la suppression des postes d'enseignants dans les écoles de Moëlan.

Marie-Dominique LE GUILLOU indique qu'il n'y a pas de suppression de postes prévu dans les écoles publiques de Moëlan. Ce vœu concerne plus particulièrement la problématique des collèges et notamment à Parc ar C'hoat les difficultés récurrentes de remplacement des enseignants.

Denis SELLIN précise que ce vœu est important.

Ce vœu est modifié comme suit :

VCEU

Contre la dégradation du service public d'éducation

Les cartes scolaires du 1^{er} degré sont désormais connues dans tous les départements. D'après les chiffres de suppression annoncés, plus de 3 400 fermetures de classes (environ 1 pour 15 écoles !) sont programmées dans toute la France, alors que les effectifs d'élèves du primaire restent à un niveau très élevé et que le taux d'encadrement est bien moins élevé ici que dans les pays de l'OCDE (près d'1 enseignant pour 20 élèves, contre 1 pour 15 en Finlande, aux Pays-Bas ou aux Etats-Unis, ou même 1 pour 12 en Suède et au Danemark).

Le Conseil Municipal de Moëlan-sur-Mer s'indigne des conséquences de la politique éducative du gouvernement et des 16 000 suppressions de postes prévues à la rentrée prochaine dans l'Education Nationale et de la suppression des assistants administratifs auprès des directeurs.

Cette politique contrarie en effet les réels besoins de l'Education Nationale, notamment pour changer la pédagogie au lycée, pour offrir une scolarisation dans de bonnes conditions aux élèves entrant en 6^{ème} et aux moins de trois ans en maternelle, pour assurer les remplacements autrement qu'au coup par coup en appelant Pôle emploi ou des retraités, pour les RASED et les enseignants supplémentaires en ZEP, pour le départ en formation des enseignants stagiaires de cette année.

Il est accepté par 7 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Guy LE BLOA (2), Roland LE BLOA et Gérard BREUILLES) et 22 voix pour.

INFORMATION DU MAIRE.

Le Maire fait part du jugement du Tribunal Administratif dans l'affaire GERROT (2005) et du paiement par la commune d'un montant de 8 433,14 € (pour un retard de raccordement au réseau électrique).

QUESTIONS DIVERSES

Alain BROCHARD :

- 1. Point sur le projet de lotissement de Kergroës.**
- 2. Délimitation des parcs à huitres dans le Bélon. Demande de signalisation en vue de faciliter la cohabitation avec les pêcheurs à pied lors des grandes marées.**
- 3. Nouvelle organisation proposée par la préfecture, prévoyant le regroupement des syndicats de voirie du secteur. Quel est l'avis de notre commune ?**
- 4. L'ouvrage réalisé par la commune à Beg-Porz doit faire l'objet d'un contrôle de sécurité avant son ouverture au public. Quel est l'organisme qui sera choisi.**

Vœu :

Le Conseil Général du Finistère doit prochainement arrêter son schéma directeur pluriannuel concernant les travaux à prévoir dans les collèges.

La nécessaire restructuration-extension du collège de Moëlan-sur-Mer n'avait pas été inscrite dans le précédent schéma des collèges 2006-2011.

Or, d'une manière générale, les locaux sont sous dimensionnés et un projet de restructuration d'ensemble s'impose tant en ce qui concerne les salles d'art plastique, le foyer des élèves où les classes de SVT et de Physique, lesquelles ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'élèves dans de bonnes conditions.

Il faut aussi compter sur la croissance attendue du nombre des élèves dans les années qui viennent.

Aussi, le Conseil Municipal de Moëlan-sur-Mer réuni en séance ce jour émet le vœu que le Conseil Général retienne, dans les priorités de son prochain schéma directeur, la restructuration-extension du collège de Parc ar C'hoat telle qu'elle a été élaborée par l'équipe éducative de façon à répondre aux légitimes ambitions de notre commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le vœu tel que proposé ci-avant.

REPOSES

1. Denis BERTHELOT indique que la société Foncière et développement renonce à son projet mais que d'autres pistes s'ouvrent.
2. Gilbert DULISCOUET précise que la délimitation des parcs à huîtres relève de la responsabilité des titulaires et que le contrôle est exercé par la DDTM. Le maire précise qu'un entretien concernant la délimitation du port du Bélon est prévu en préfecture le 1^{er} juin 2011. Concernant l'anse du Gorgen, il précise qu'elle fait partie des limites portuaires depuis au moins 1994.
3. Le Maire indique que cette proposition fait partie du schéma départemental du Finistère proposé par la préfecture. Ce schéma sera soumis au prochain conseil du mois de juillet ainsi qu'aux Comités des Syndicats Intercommunaux. Ce schéma fait partie de la volonté du gouvernement de rationaliser le carte de l'intercommunalité.
4. Pas évoqué.

Vœu relatif au schéma directeur pluriannuel concernant les travaux à prévoir dans les collèges. Proposé par Alain BROCHARD.

Le Maire rappelle l'attachement et la disponibilité du Conseiller Général sur ce sujet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le vœu tel que proposé ci-avant.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire de séance,

Delphine MADIC



Le Maire

Nicolas MORVAN



Les membres du conseil municipal,